

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :
FINANCES
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES

2025-07-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :
MILLIEN Sophie (Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel (Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie (Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher (Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick (Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa (Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre (Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :
PERON Laurent



Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en complément de la subvention de fonctionnement qui peut être allouée chaque année aux associations, la commune peut également apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Projet	Montant
AIKI-GOSHIN-DO	Organisation du gala d'arts martiaux pour les 40 ans du club	1 200,00 €

TWIRL DANCE CLUB DE MARCK	Organisation du gala de fin d'année	1 250,00 €
------------------------------	--	------------

Vu les éléments présentés aux membres de la Commission Petite Enfance/Jeunesse/École/Seniors le 30 Juin 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle 2025 à
- l'association AIKI-GOSHIN-DO d'un montant de 1 200,00 €,
- l'association TWIRL DANCE CLUB DE MARCK d'un montant de 1 250,00 €.

DIT que ces subventions exceptionnelles seront versées en fonction du coût réel des actions et sur présentation d'un bilan définitif desdites actions.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,